



## Ville de L'Ancienne-Lorette

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, le jeudi 5 octobre 2017 à 17 h.

Sont présents :                    Monsieur Émile Loranger, maire  
    Madame Sylvie Falardeau  
    Madame Sylvie Papillon  
    Madame Josée Ossio  
    Monsieur Yvon Godin  
    Monsieur André Laliberté  
    Monsieur Gaétan Pageau  
    tous conseillers et formant quorum

Sont également présents : Monsieur André Rousseau, directeur général  
    M<sup>e</sup> Claude Deschênes, greffier  
    Madame Marie-Ève Lemay, directrice de cabinet  
    Monsieur Mathieu Després, directeur, Service de l'urbanisme

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

### 298-17 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par monsieur Gaétan Pageau et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des plans – phase I du projet de complexe industriel pharmaceutique sur une partie du lot 1 309 586;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

#### ADOPTÉE

Allocution de monsieur le maire. Il présente de façon détaillée les étapes ayant été franchies et tout le travail effectué afin que le complexe industriel pharmaceutique s'établisse sur notre territoire.

Par la suite, monsieur Mathieu Després explique en détail tout le projet du complexe industriel pharmaceutique qui se réalisera en quatre phases et, plus particulièrement, la phase I.

### 299-17 3. APPROBATION DES PLANS – PHASE I DU PROJET DE COMPLEXE INDUSTRIEL PHARMACEUTIQUE SUR UNE PARTIE DU LOT 1 309 586

**CONSIDÉRANT** la demande de permis de construction n° 20170829 001 présentée par monsieur Yvan Blouin, architecte, représentant par procuration l'entreprise Endoceutics Pharma (Québec) inc., propriétaire du lot 6 123 996 à L'Ancienne-Lorette;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à permettre la construction d'un bâtiment principal comportant 1 900 mètres carrés de superficie totale de plancher pour la phase I d'un projet de complexe industriel pharmaceutique, le tout selon le plan projet d'implantation préparé par monsieur Marc Gravel, arpenteur-géomètre, portant la minute n° 6 537, daté du 24 août 2017, et les plans d'architecture préparés par monsieur Yvan Blouin, architecte, portant le numéro 17-516, datés du 13 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'un permis de lotissement portant le n° P20171005-01 a été délivré le 5 octobre 2017 visant, entre autres, la création du lot 6 123 996 à partir du lot 1 309 586;

**CONSIDÉRANT** que, par la résolution n° 279-17, le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette a autorisé un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble sur le terrain visé par la demande de permis;

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction a été évalué sur la base des objectifs et critères énoncés à la résolution n° 279-17;

**CONSIDÉRANT** que la phase II du projet viendra complètement modifier l'apparence extérieure du bâtiment principal de la phase I et qu'une attention particulière sera portée à l'intégration architecturale dans son ensemble;

**CONSIDÉRANT** l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil municipal approuve, en vertu de la résolution n° 279-17, les plans soumis par le demandeur, dans le cadre de la demande de permis n° 20170829 001, pour la construction d'un bâtiment principal comportant 1 900 mètres carrés de superficie totale de plancher pour la phase I d'un projet de complexe industriel pharmaceutique, le tout selon le plan projet d'implantation préparé par monsieur Marc Gravel, arpenteur-géomètre, portant la minute n° 6 537, daté du 24 août 2017, et les plans d'architecture préparés par monsieur Yvan Blouin, architecte, portant le numéro 17-516, datés du 13 septembre 2017.

#### **ADOPTÉE**

Monsieur le maire présente et remet le permis de construction au Dr Fernand Labrie.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **300-17 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour a été traité;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Sylvie Falardeau, appuyé par monsieur André Laliberté et résolu :

**QUE** la séance soit et est levée à 17 h 18.

#### **ADOPTÉE**

(S) Émile Loranger

---

**ÉMILE LORANGER, ing.**  
Maire

(S) Claude Deschênes

---

**M<sup>e</sup> CLAUDE DESCHÊNES, OMA**  
Greffier de la Ville